



Le 4 juin 2014

L'agence de Quimper Kermoyan va-t-elle fermer ?

La direction a l'obligation légale de solliciter l'avis du CHSCT pour tous les travaux effectués dans les locaux professionnels. Si l'avis n'est que consultatif il est **obligatoire**. Sans cet avis la direction ne peut donc engager de travaux.

Or, les élus au CHSCT des syndicats SUD et SU-UNSA refusent de rendre un avis dans ce dossier.

La direction affirme qu'elle n'a pas d'autre solution que la **fermeture de l'agence de Quimper Kermoyan !**

**Vos élus CFDT ont pris leur responsabilité.
Ils ont présenté au vote du CHSCT le 22 mai 2014 cet avis :**

Relocalisation de l'agence de Quimper Kermoyan

L'agence de Quimper Kermoyan est située dans un centre commercial qui, au vu de sa vétusté, va être détruit à compter d'octobre 2014. Un centre commercial moderne est en cours de construction ou la CEBPL a réservé un emplacement pour relocaliser l'agence.

Le premier projet présenté au CHSCT par la direction ne comportant pas d'ouverture vers l'extérieur était inacceptable. La direction, tenant compte des remarques des élus, a proposé plusieurs versions du projet, la dernière comportant 3 skydome et 1 fenêtre permettant un éclairage naturel direct dans chaque bureau et poste de travail. De plus l'utilisation de demi-cloisons transparentes permettra à tous les collaborateurs d'avoir une vision, directe ou indirecte, sur l'extérieur.

Les élus CFDT considèrent que les obligations définies dans les articles R 4213-2 et R 4213-3 du code du travail sont donc respectées. De plus, après visite sur place et concertation avec les collègues concernés, il apparaît que les conditions matérielles offertes dans cette agence seront en réel progrès par rapport à l'agence actuelle.

En conséquence les élus CFDT au CHSCT prennent leur responsabilité et émettent un avis favorable au projet tel que présenté par la direction.

Nicolas AUGER, Philippe DELBOS, Jean Luc DURAND, Muriel GUEMAS, Jacques GUILLERM, Bernard POUZET.

Résultat du vote :

- les élus SUD et SU-UNSA présents ont voté contre cet avis : 14 voix.
- les élus CFDT présents ont voté pour l'avis : 5 voix.

Les élus CFDT ne peuvent accepter que l'intransigeance et le dogmatisme de certains mettent en péril des emplois à la CEBPL !

Grâce à l'action responsable de la délégation CFDT :

NON
Quimper Kermoyan ne fermera pas